

Extrait
du Registre des Délibérations
Comité Syndical du 18 Septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de Septembre à 14 heures 30 s'est réuni le Comité Syndical, à Rives d'Autise, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

		TITULAIRES
CC VENDEE SEVRE AUTIZES 10/15	CHOLLET Joël GRELIER Alain ROBIN Noël GELOT Jean-Marie POITIERS Dominique GUITHON Jacky GUILLON Denis CHATAIGNE Jean-Louis CHEVALLIER Jean-Claude BAUDOUIN Jacques	BENET FAYMOREAU LIEZ MAILLE RIVES D'AUTISE PUY DE SERRE ST HILAIRE DES LOGES ST SIGISMOND VIX XANTON CHASSENON
CC SUD VENDÉE LITTORAL 08/14	LANDAIS Bernard LEGERON Joël CHARPENTIER Arnaud CAREIL Pierre GANDRIEU James BOURNEL Paul LANDAIS Jean-Marie DAVID Laëtitia	CHAMPAGNÉ LES MARAIS L'ILE D'ELLE LUCON STE GEMME LA PLAINE STE PEXINE STE RADEGONDE DES NOYERS TRIAIZE VOUILLÉ LES MARAIS
CC PAYS FONTENAY VENDÉE 11/22	GATINEAU Dominique BOULARD Stéphane ARNAUDEAU Jean-Marie BIENVENU Alain MAROT Roger RIDEAU Daniel BOUCHER Yves-Marie SAVINEAU Michel BOURDEAU Marylène RAGUIN Pierrette BAUDRY Yves	AUCHAY SUR VENDÉE DOIX LÈS FONTAINES FOUSSAIS PAYRÉ (suppléant) LE LANGON LONGEVES MONTREUIL PETOSSE PISSOTTE ST MARTIN DES FONTAINES (S) ST MICHEL LE CLOUCQ SERIGNE
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 06/10	GOURMAUD Yvon BRIFFAUD Louis-Marie BOISSON Philippe LES AU VAGE Ghislaine CHATELIER Christian GUENION Christian	ANTIGNY BREUIL-BARRET LA CHAPELLE AUX LYS MARILLET ST HILAIRE DE VOUST ST MAURICE DES NOUES
AGGLO 2B 1/1	METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE
Total délégués présents : 36/64		

Pouvoirs :	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS	
	GUINOT Bertrand	MOREILLES	à M. CHARPENTIER Arnaud
	POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	à M. GATINEAU Dominique
Total représentés : 03/64			

Excusés	VERGNAUD Benjamin	FONTENAY LE COMTE	
	DUPAS Laurent	LES VELLUIRE SUR VENDEE	
	MARQUIS Joseph	LE GUE DE VELLUIRE	
	LAMY Judicaël	LA TAILLEE	
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES	
Total présents et représentés : 39/64			

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : LE SAGE VENDEE – DELIB N°79– CS DU 18-09-2023

Pour rappel, le SmVSA est la nouvelle structure porteuse du SAGE Vendée depuis le 1er janvier 2023. A ce compte, le SMVSA assure le secrétariat de la CLE ainsi que la maîtrise d'ouvrage des études et analyses nécessaires au bon déroulement du SAGE. Elle met à disposition de la CLE les moyens matériels et humains.

Pour rappel, l'animation d'un SAGE consiste à :

- Assurer l'appui administratif et technique des activités de la CLE (préparation des dossiers qui sont examinés en séance, gestion des convocations, , rédaction des comptes-rendus, ...) **et animer les groupes de travail internes à la commission (commissions thématiques, ...),**
- Mettre en place des actions de communication relatives au SAGE (communiquer sur les travaux réalisés, élaborer et diffuser des documents de synthèse et d'information, ...),
- Préparer et suivre les études menées dans le cadre de l'élaboration, la mise en œuvre, la révision et le suivi de l'application du SAGE et organiser les réunions de pilotage de ces études.

Il est à noter que des études sont en cours et mutualisées avec le SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin, notamment l'étude HMUC (Volumes Prélevables). Etant donné qu'il est difficile de changer de maître d'ouvrage en cours d'étude, le portage de la fin de cette étude est assuré par l'IIBSN.

Par ailleurs, la composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vendée a été renouvelée par arrêté préfectoral en date du 6 mars 2023. La réunion d'installation de la CLE, suite à ce renouvellement, s'est tenue le mardi 11 avril après-midi à Mervent durant laquelle Monsieur Stéphane BOULARD, représentant du SMVSA, a été élu Président de la CLE.

Du fait du changement de structure porteuse, les règles de fonctionnement de la CLE Vendée ont été modifiées et présentée à la CLE du SAGE Vendée du 10 juillet 2023.

Elle sera validée après délibération du SMVSA.

Dans ce cadre, il convient d'établir une note de cadrage fixant les relations et le fonctionnement entre le SmVSA et la CLE du SAGE du bassin de la rivière Vendée dont le projet a été transmis en amont de l'assemblée en annexe n° 4 du dossier de séance.

Il est affiché en séance la difficulté pour tous les élus l'organisation de la gestion de l'eau. Il est demandé à l'animatrice SAGE un document pédagogique comprenant :

- Un listing des acronymes avec leur signification
- Un schéma décrivant l'organisation de la gestion de l'eau

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Décide de valider la note de cadrage de cadrage annexée à la présente délibération, définissant les relations entre le SMVSA et la CLE du SAGE du bassin de la rivière Vendée.
- Demande à la CLE de produire des documents pédagogiques tels qu'un listing des acronymes et un schéma décrivant l'organisation de la gestion de l'eau

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER

#signature#